



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil communautaire en date du 23/03/2021

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le



ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

SOMMAIRE

I – Contexte Général : Situation économique et sociale

- Contexte international et national
- Contexte Local
- Loi de Finances 2021

II - Situation et orientations budgétaires de la Communauté de Communes

Budget PRINCIPAL:

- Recettes de Fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
- Dépenses de Fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Dépenses à caractère général
 - Autres dépenses de fonctionnement
- Section d'Investissement
 - La dette

III – Orientations et projets 2021 par politique

IV – Programmation et financement des investissements

V – Budgets Annexes.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le



ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU ROB

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est une étape obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le contenu du rapport de présentation du ROB comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 celui-ci doit intégrer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le rapport est transmis par le Président de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public par tout moyen (site internet, publication...) et au siège social de la collectivité, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

 SLO

ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

I- LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le



ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au T2 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au S1, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au S2. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,5 % T/T aux Etats-Unis après - 9 % au T2 et + 12,5 % T/T en zone euro après -11,7% au T2. A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2ème vague de contaminations. Au T4, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui - plus stricts qu'à l'automne - compliquent les échanges économiques au S1 2021.

Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

- ▶ Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au T3 passant de - 11,7 % T/T au T2 à + 12,5 % au T3. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).
- ▶ Au T4, la 2ème vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace.
- ▶ Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

Zone euro : soutien massif des institutions européennes

- ▶ Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée
- ▶ Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, Next Generation EU, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.
- ▶ De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards €, portée progressivement à 1 850 milliards € en décembre 2020. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations) renforcé en décembre dernier. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.
- ▶ Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ – 6,8 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

- Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020.

Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

- Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.
- L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre- feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à - 4 % au T4 et - 9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 % auparavant).

France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

- ❑ Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au S1 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019. Le rebond du T3 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.
- ❑ Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1 % au T4 2019 à 7,1 % au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.
- ❑ Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus.

France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

- ❖ Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

- ❖ Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.
- ❖ Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

France : une inflation durablement faible

- ❖ Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.
- ❖ Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars boosté par le lancement des campagnes de vaccination.
- ❖ Compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester modéré au S1, avant de remonter progressivement et atteindre en moyenne 55\$/b en 2021 puis 62\$/b en 2022.
- ❖ Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et **rester faible** les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour **atteindre 0,7 % en 2021** et 0,6 % en 2022 .

France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

- ❖ Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au T2). Fin novembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 195 milliards € (+12,6 %). Ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.
- ❖ Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

France : impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

- Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.
- Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.
- Pour autant, l'augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique de la BCE. Compte tenu du niveau de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant un certain temps. Les taux sont

LE CONTEXTE LOCAL

Présentation de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le 
ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

La Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron comprend 15 communes dans son périmètre, pour une population de 22 346 habitants.

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Développement économique

Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI)

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaires d'intérêt communautaire

Action Sociale d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

Assainissement Non Collectif

Communications électroniques

Culture

Un territoire toujours impacté par les catastrophes naturelles en 2019

- ❑ Avec 11 communes touchées sur les 15 de son territoire, LA CCARC est toujours impactée par les suites du séisme en 2020.
Les bâtiments publics en propriété ont été expertisés pour évaluer au plus juste les prises en charge des assurances et la mise en œuvre des travaux.
- ❑ Les projets inscrits au PPI de la CCCARC sont toujours d'actualité mais il a été nécessaire de revoir les calendriers et les enveloppes; certains bâtiments devant accueillir de nouveaux services ayant été fortement endommagés.
- ❑ La reconstruction du bourg centre sera longue mais devrait positivement changer la configuration de la commune. L'étude urbaine engagée devrait permettre de penser la ville différemment et les projets de la CCARC prévus .
- ❑ Au-delà des dégâts sur l'habitat privé, l'activité économique locale a été impactée et l'EPCI continue de se mobiliser pour aider les acteurs économiques locaux.
- ❑ Les coûts de reconstruction sont estimés à plus de 80 millions d'euros. L'Etat devra impérativement débloquer des enveloppes financières exceptionnelles et des moyens en ingénierie pour accompagner cette reconstruction.

L'EPCI face à la pandémie

- ❑ Comme tous les collectivités, l'EPCI a vécu une année 2020 extraordinaire et l'effort des services a été de maintenir au mieux les services publics en les adaptant aux différentes obligations tout en préservant la santé des agents.

De nombreux projets n'ont pu être menés en 2020 et sont à reporter sur 2021.

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Une loi de finances reflète son temps

- ▶ La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020.
- ▶ Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021. L'impact brut devrait être de l'ordre de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.
- ▶ Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, qui est l'objectif principal de la LFI 2021.

En même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

- ▶ Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification...
- ▶ Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, **la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public.** Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et d'écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse

- ▶ Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :
 - Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

Le plan de relance

- ▶ Présenté le 3 septembre 2020, le Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros consacrés à trois sujets prioritaires :
 - La transition écologique
 - La compétitivité des entreprises
 - La cohésion sociale et territoriale
- ▶ Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :
 - ▶ **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devrait être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
 - ▶ **Centre de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'Ademe, entre 2020 et 2022.
 - ▶ **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
 - ▶ **Fiscalité Locale** : baisse des impôts de production afin d'améliorer la compétitivité des entreprises : CVAE, CFE et TFB.

Prélèvements sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales :

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
 Reçu en préfecture le 26/03/2021
 Affiché le 
 ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

Un niveau de DGF stabilisé en 2021

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Ils s'élèvent à 43,4 milliards € en 2021, **en augmentation de 5,2 %** par rapport à la LFI 2020.

La DGF est stable en 2021 avec un montant de 26,758 Milliards €.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

Par ailleurs, deux nouveaux prélèvements liés directement à la crise sanitaire voient le jour :

510 M€ à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020.

10 M€ pour compenser les collectivités territoriales et les groupements des abandons de loyers consentis à des entreprises (montant attribué à chaque collectivité ou

A périmètre courant

	LFI 2021 (milliers €)	LFI 2020 (milliers €)	Evolution LFI 2021 / LFI 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 758 368	26 846 874	-0,3%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	6 694	8 250	-18,9%
Dotation de compensation des pertes de bases de CET et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 546 000	6 000 000	9,1%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	539 633	2 669 094	-79,8%
Dotation élu local (DEL)	101 006	93 006	8,6%
Collectivité territoriale de Corse	62 897	62 897	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	465 890	466 980	-0,2%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 905 214	2 917 964	-0,4%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	413 004	451 254	-8,5%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée à la départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des FDPTP	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
PSR au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
PSR au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
PSR au profit de la Polynésie Française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	510 000	-	NC
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 290 000	-	NC
Compensation des communes et EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de base de CFE	900	-	NC
PSR exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des DMTO	60 000	-	NC
PSR exceptionnel pour les collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	10 000	-	NC
TOTAL	43 400 027	41 246 740	5,2%

Source : LFI 2021

EPCI : Des dotations inchangées

Encadrement de la DI et minoration de la CPS

RAPPEL DES GARANTIES D'ÉVOLUTION DE LA DI
DEPUIS 2019

Garantie d'évolution de la DI de droit commun

- DI/hab. minimum : 95% de la DI/hab. N-1
- DI/hab. maximum : 110% de la DI/hab. N-1

Garanties pour les EPCI les plus intégrés

- DI/hab. minimum: 100% de la DI/hab. N-1
- DI/hab. maximum: 110% de la DI/hab. N-1

EVOLUTION DE L'ÉCRÊTEMENT DE LA CPS

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant écrêtement	119,6M€	103,8M€	146,1M€	106,8M€	114,9M€	89,4M€	88,0M€
Taux écrêtement	-2,18%	-1,94%	-2,78%	-2,09%	-2,30%	-1,83%	-1,86%

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

Variables d'ajustement : Une baisse très réduite en 2021

- ▶ La LFI prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 millions € pour 2021, uniquement fléchée sur les départements et régions.

Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE).

- ▶ Les variables d'ajustement du bloc communal sont totalement épargnées.
- ▶ La minoration des variables d'ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.

Baisse des impôts de production pour renforcer la compétitivité des entreprises

L'article 29 de la LFI 2021, préserve dans la répartition des taxes additionnelles, le poids de chacune des taxes locales et maintient un équilibre entre les différentes catégories de redevables. Il y aura donc des compensations de la perte de recettes des taxes assises sur la TFPB et la CFE des locaux industriels (TSE, GEMAPI, contributions fiscalisées...).

BAISSE DE MOITIÉ DES IMPÔTS FONCIERS POUR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES SUBISSANT LA CONCURRENCE DES PAYS ÉTRANGERS

Modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation de la VL des EI

Objectifs

Réduire de moitié les cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises industrielles (exploitant 86 000 établissements)

Soit une baisse de : 1,75 Mds€ (CFE) + 1,54Mds€ (TFB)

Modalités

Actualisation des valeurs locatives des entreprises industrielles (non actualisés depuis 1973) et des taux d'intérêt applicables au prix de revient des différents éléments des établissements industriels

Compensations aux communes et EPCI

L'État **compense** la perte de recettes via une **compensation dynamique**

=

Perte de bases en N X Taux 2020 (TFPB et CFE)

Compensation de la perte de recettes pour les taxes assises sur la TFPB et la CFE des locaux industriels (TSE, GEMAPI, ...).

Dotations budgétaires = produits de CFE et de TFPB pour ces locaux en 2020

Il est à noter que la modification des bases pour la CFE et La TFB impactera le pouvoir de taux sur ces impôts²³

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

- ▶ Après 2 reports dans les LFI précédentes, cet article planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat).

- ▶ L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

- ▶ Certaines dépenses (travaux de lutte contre les avalanches, de défense contre la mer, investissements sur le domaine public fluvial, ...) sont exclues de ce traitement automatisé. Un décret et un arrêté en date du 30 décembre 2020 précisent quelques éléments, notamment l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation et la périodicité de versement.

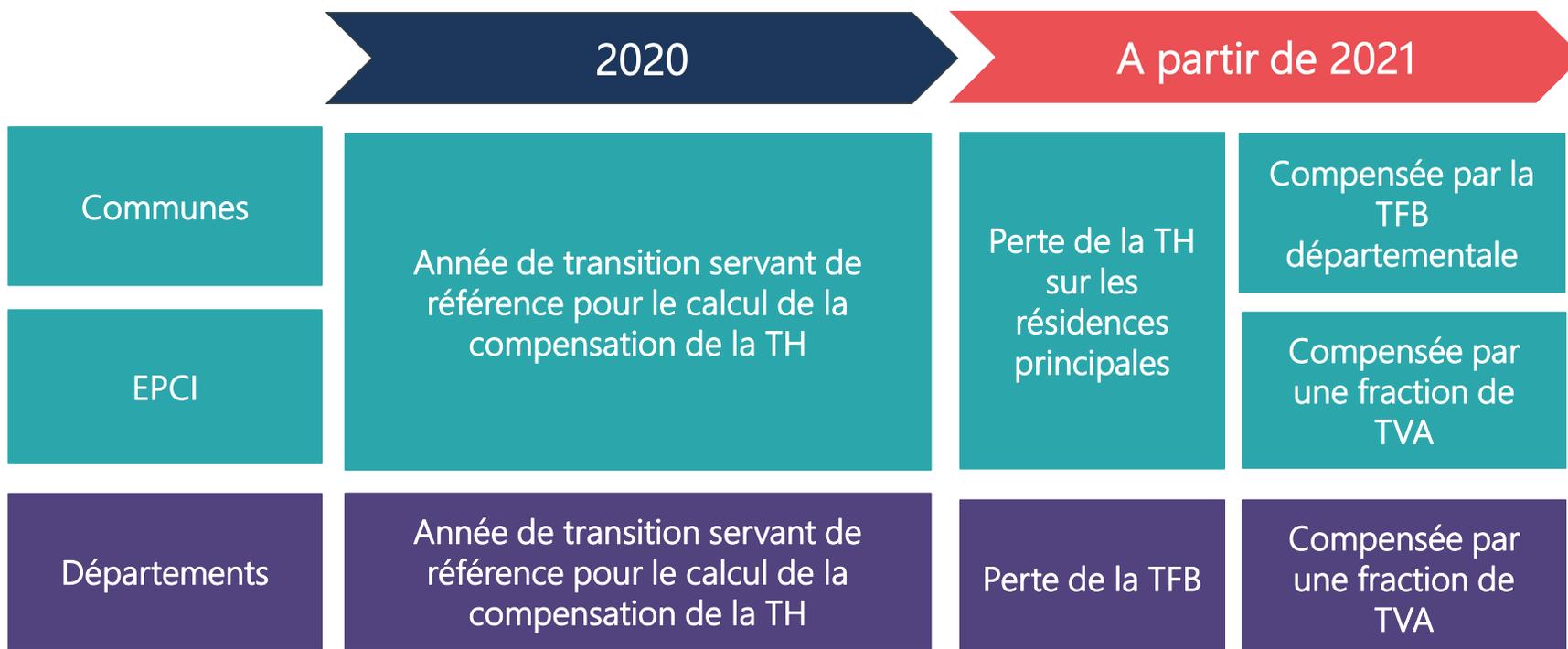
- ▶ La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 : **en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense** ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2.

- ▶ En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles).

- ▶ Par ailleurs, cet article élargit les dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA à la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage à compter du 1^{er} janvier 2021.

Calendrier de la Réforme pour les Collectivités :

La LFI 2021 ne modifie pas le calendrier de réforme prévu.



Sera compensé l'ensemble du panier fiscal de TH soit :

le produit de TH 2020 (taux 2017) + moyenne des rôles sup (2018 – 2020) + moyenne des compensations d'exonération (2018 – 2020)

EPCI : En 2021 : montant de fraction de TVA = panier fiscal TH 2020.

Entrée en vigueur de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH)

► En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et **une fraction de TVA**. Les régions, devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

► Alors qu'il était initialement prévu dans la loi de finances pour 2020 que les EPCI et les départements bénéficient du dynamisme du produit de TVA perçu par l'Etat en N-1 pour la compensation de la perte du produit de TH et de taxe foncière, ce principe est remis en cause par un amendement gouvernemental.

En effet, en raison de la crise sanitaire et du déclin de l'activité économique en 2020, l'Etat anticipe un rebond de l'activité en 2021 et donc une forte hausse du produit de TVA (de l'ordre de 10%), ce qui se serait traduit par un net surcoût pour l'Etat en application du mécanisme prévu jusqu'alors.

Afin de l'éviter, la LFI 2021 prévoit un nouveau mode de calcul de la compensation avec un versement dynamique de la TVA l'année en cours et non plus avec un an de retard. Dommage pour les départements et les EPCI qui auraient pu bénéficier de cet effet d'aubaine estimé à 1 Md€ pour les départements et environ 500 M€ pour les EPCI.

Les impacts de la suppression de la TH pour les autres taxes

La taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe spéciale d'équipement (TSE) sont des taxes dont l'assiette repose sur les bases d'imposition de TH, FB, foncier non bâti (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE). Suite à la suppression de la TH, les 2 taxes pèseront plus fortement sur les 3 impôts restant.

La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu.

Le FB remplacera la TH en tant qu'imposition pivot pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.

Les règles de lien entre les taux sont les suivantes :

Le taux de foncier non bâti ne pourra pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de foncier bâti

Le taux de CFE et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires devront évoluer en fonction du taux de foncier bâti ou du taux moyen pondéré des deux taxes foncières.

Zoom sur le pouvoir fiscal des communes et EPCI à horizon 2023

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
 Reçu en préfecture le 26/03/2021
 Affiché le 
 ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗			
Taux de THRS, TLV, THLV	✓	✗	✗	✗	✓
Taux GEMAPI	✓	✗	✓	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✓	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

II- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

LA STRUCTURATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

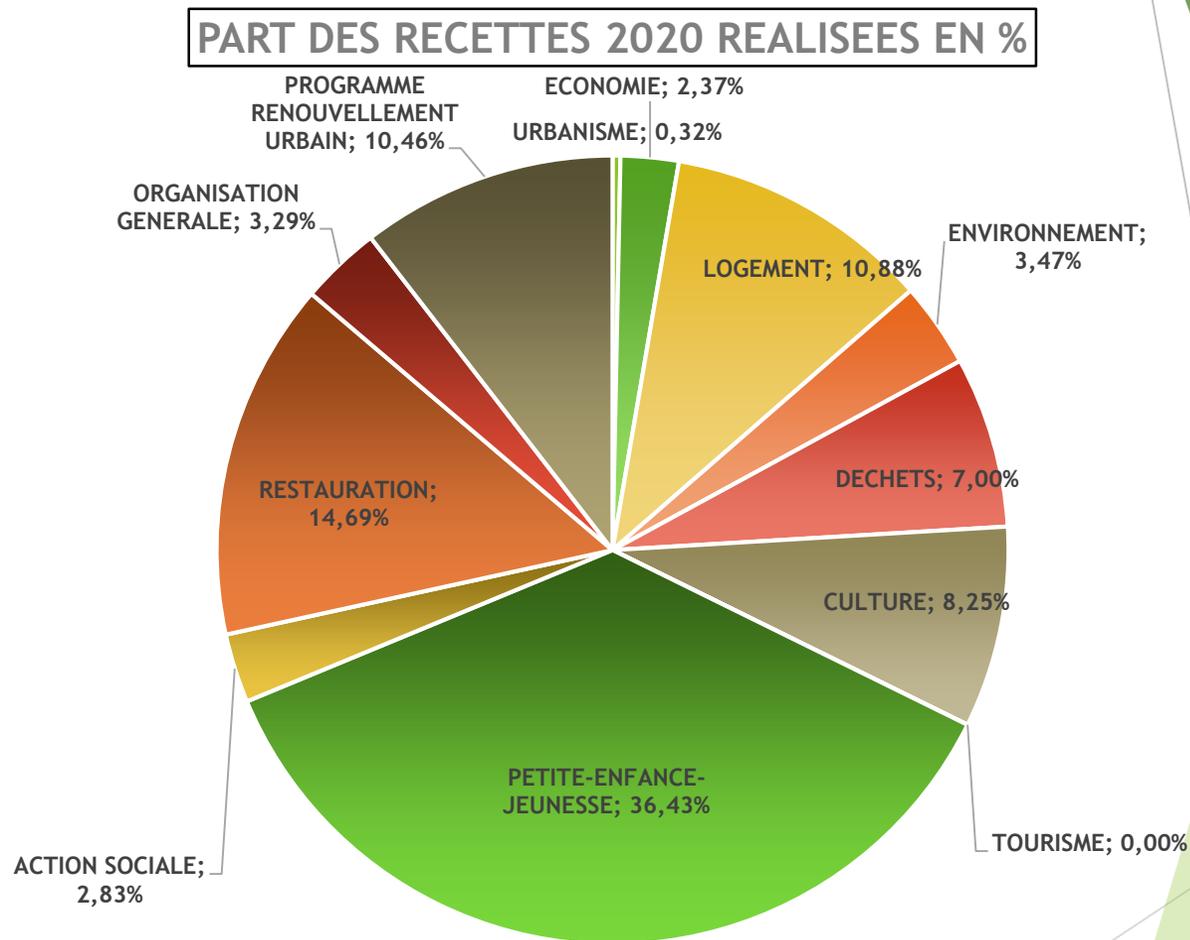
Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le



ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

SERVICES	RECETTES	PART EN %
URBANISME	9 996,08	0,32%
ECONOMIE	73 700,68	2,37%
LOGEMENT	338 956,60	10,88%
ENVIRONNEMENT	108 138,57	3,47%
DECHETS	218 126,60	7,00%
CULTURE	256 989,43	8,25%
TOURISME	108,00	0,00%
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 134 381,93	36,43%
ACTION SOCIALE	88 043,29	2,83%
RESTAURATION	457 498,72	14,69%
ORGANISATION GENERALE	102 487,25	3,29%
PROGRAMME RENOUELEMENT URBAIN	325 628,99	10,46%
TOTAL RECETTES	3 114 056,14	100,00%



En dehors des recettes précitées liées aux activités des services dans le cadre des compétences exercées; sur un montant de recettes réelles totales 2020 de 29 981 769 € (Hors amortissements et excédent de fonctionnement reporté 2019 de 3 013 932 €)

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2019-2020

SERVICES	2019	2020	Evolution
URBANISME	1 491,20	9 996,08	8 504,88
ECONOMIE	- 16 972,07	73 700,68	90 672,75
LOGEMENT	52 044,86	338 956,60	286 911,74
ENVIRONNEMENT	63 379,77	108 138,57	44 758,80
DECHETS	247 957,86	218 126,60	- 29 831,26
CULTURE	365 628,20	256 989,43	- 108 638,77
TOURISME	26 492,36	108,00	- 26 384,36
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 230 279,93	1 134 381,93	- 95 898,00
ACTION SOCIALE	100 778,78	88 043,29	- 12 735,49
RESTAURATION	506 253,97	457 498,72	- 48 755,25
ORGANISATION GENERALE	45 404,37	102 487,25	57 082,88
PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN	10 414,00	325 628,99	315 214,99
TOTAL RECETTES	2 633 153,23	3 114 056,14	480 902,91

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020 PAR SERVICE

D'un point de vue budgétaire, les recettes générées par l'activité des services ont augmenté d'environ 481 000 € entre 2019 et 2020 :

Cette hausse s'explique principalement par :

- **Urbanisme** : remboursements liés absence personnel
- **Economie**: location temporaire d'un terrain, solde de subvention du programme FISAC , Pépinière d'entreprises
- **Logement**: financement de l'Etat pour la mise en place de la nouvelle OPAH et permis de louer + financement ANAH pour solde animation OPAH Rhône Helvie , étude pré-opérationnelle pour la nouvelle OPAH, étude de faisabilité
- **Environnement**: remboursements liés absence personnel
- **Programme renouvellement urbain/PPA** : Subventions d'opérations + subventions PPA .

Les baisses des services suivants s'explique notamment par :

- **Déchets**: chute des prix de rachat des matières recyclables. De plus, depuis le 01/01/2020 les recettes de rachat de certains matériaux sont directement déduites des factures du SYPP.
- **Culture**: impact de la fermeture des 2 cinémas suite crise sanitaire.
- **Restauration collective**: impact de la fermeture des écoles sur la fourniture des repas
- **Petite Enfance Jeunesse** : impact des fermetures des crèches; réduction jauges ALSH cumulées à fréquentation moindre suite crise sanitaire.

L'évolution des recettes de fonctionnement 2018-2020 :

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
 Reçu en préfecture le 26/03/2021
 Affiché le 
 ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

	Rétrospective		
	2018	2019	2020
Atténuation de charges (chap 013)	195 807	171 249	211 458
Produits des services (chap 70)	1 030 009	1 015 279	788 362
Produit des services et atténuation de charges (TOTAL 1)	1 225 816	1 186 528	999 820
<i>Evolution n-1</i>		- 3,21%	- 15,74%
Produit des taxes directes (73111)	15 570 783	15 960 319	16 125 913
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	42 471	44 964	47 555
Rôles supplémentaires	47 226	102 300	268 306
Produit des contributions directes	15 660 480	16 107 583	16 441 774
<i>Evolution n-1</i>		2,85%	2,07%
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 399 097	2 250 367	2 989 685
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	84 483	70 659	77 153
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	6 028 395	6 007 956	6 073 175
Fiscalité transférée	8 511 975	8 328 982	9 140 013
<i>Evolution n-1</i>		- 2,15%	9,74%
FPIC (art 73223)	109 116	48 666	25 064
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	350	375	400
Fraction de TVA (art 7382)	0	0	0
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	452 156	451 797
Impôts et taxes (TOTAL 2 = Produit des contributions directes + Fiscalité transférée)	24 281 921	24 937 762	26 059 048
<i>Evolution n-1</i>		2,70%	4,50%
Dotations d'intercommunalité (art 74124)	6 724	7 391	8 216
Dotations de compensation des groupements de communes (art 74126)	626 504	612 119	600 928
FCTVA (art 744)	236	1 873	102
Participations (art 747)	1 437 227	1 334 521	1 908 522
Compensations fiscales (art 748)	171 189	193 082	199 921
Dotations (TOTAL 3)	2 241 880	2 148 986	2 717 689
<i>Evolution n-1</i>		- 4,14%	26,46%
Autres produits de gestion courante (TOTAL 4)	82 299	100 839	105 201
Total des recettes de gestion courante (TOTAL 1+2+3+4)	27 831 916	28 374 115	29 881 758
<i>Evolution n-1</i>		1,95%	5,31%
Autres recettes d'exploitation	61 975	17 145	100 011
<i>Evolution n-1</i>		- 72,34%	483,34%
Total des recettes réelles de fonctionnement	27 893 891	28 391 259	29 981 769

Prise en compte dans le cadre de la prospective à compter de l'année 2019 de la recette de fiscalité générée par la mise en place de la taxe GEMAPI pour un produit annuel de 450 000€.

L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement 2021-2025

	Prospective					Evolution moyenne
	2021	2022	2023	2024	2025	
Atténuation de charges (chap 013)	115 065	160 000	160 000	160 000	160 000	
Produits des services (chap 70)	912 110	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
Produit des services et atténuation de charges (TOTAL 1)	1 027 175	1 160 000	1 160 000	1 160 000	1 160 000	
<i>Evolution n-1</i>	<i>2,74%</i>	<i>12,93%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>3,13%</i>
Produit des taxes directes (73111)	14 156 985	14 371 525	14 362 732	14 506 101	14 650 902	
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	47 555	47 555	47 555	47 555	47 555	
Rôles supplémentaires	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	
Produit des contributions directes	14 244 540	14 459 080	14 450 287	14 593 656	14 738 457	
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 13,36%</i>	<i>1,51%</i>	<i>- 0,06%</i>	<i>0,99%</i>	<i>0,99%</i>	<i>- 1,99%</i>
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 989 685	2 804 026	2 727 195	2 990 000	2 990 000	
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	71 899	68 980	68 980	68 980	68 980	
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	6 073 175	6 073 175	6 073 175	6 073 175	6 073 175	
Fiscalité transférée	9 134 759	8 946 180	8 869 350	9 132 155	9 132 155	
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 0,06%</i>	<i>- 2,06%</i>	<i>- 0,86%</i>	<i>2,96%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	0	740 000	740 000	740 000	740 000	
Fraction de TVA (art 7382)	2 124 594	2 135 217	2 145 893	2 156 623	2 167 406	
Autres taxes (Autres articles chap 73)	450 400	450 000	450 000	450 000	450 000	
Impôts et taxes (TOTAL 2 = Impôts et taxes + Produit des contributions directes +	25 954 292	26 730 477	26 655 530	27 072 433	27 228 017	
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 0,40%</i>	<i>2,99%</i>	<i>- 0,28%</i>	<i>1,56%</i>	<i>0,57%</i>	<i>0,89%</i>
Dotations d'intercommunalité (art 74124)	9 122	10 034	11 037	12 141	13 355	
Dotations de compensation des groupements de communes (art 74126)	588 711	576 743	565 018	553 531	542 278	
FCTVA (art 744)	102	102	102	102	102	
Participations (art 747)	1 906 579	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	
Compensations fiscales (art 748)	204 921	199 921	199 921	199 921	199 921	
Dotations (TOTAL 3)	2 709 435	2 436 800	2 426 078	2 415 695	2 405 656	
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 0,30%</i>	<i>- 10,06%</i>	<i>- 0,44%</i>	<i>- 0,43%</i>	<i>- 0,42%</i>	<i>- 2,33%</i>
Autres produits de gestion courante (TOTAL 4)	416 846	105 201	105 201	105 201	105 201	
Total des recettes de gestion courante (TOTAL 1+2+3+4)	30 107 748	30 432 478	30 346 809	30 753 329	30 898 874	
<i>Evolution n-1</i>	<i>0,76%</i>	<i>1,08%</i>	<i>- 0,28%</i>	<i>1,34%</i>	<i>0,47%</i>	<i>0,67%</i>
Autres recettes d'exploitation	328 700	10 000	10 000	10 000	10 000	
<i>Evolution n-1</i>	<i>228,66%</i>	<i>- 96,96%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>- 22,94%</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	30 436 448	30 442 478	30 356 809	30 763 329	30 908 874	
<i>Evolution n-1</i>	<i>1,52%</i>	<i>0,02%</i>	<i>- 0,28%</i>	<i>1,34%</i>	<i>0,47%</i>	<i>0,61%</i>

LA FISCALITE : L'évolution des bases fiscales :

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Base cotisation foncière (CFE)	39 915 473	40 852 000	41 403 058	41 781 883*	41 618 934	41 452 458	41 866 983	42 285 652	
<i>Evolution n-1</i>		2,35%	1,35%	0,91%	- 0,39%	- 0,40%	1,00%	1,00%	0,83%
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	44 255 866	45 420 000	45 405 357	46 407 000*	46 871 070	47 339 781	47 813 179	48 291 310	
<i>Evolution n-1</i>		2,63%	- 0,03%	2,21%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,26%

*La réduction de 50% des bases fiscales pour les établissements industriels et artisanaux prévus par l'article 4 de la loi de finances n'a pas été appliquée dans la mesure où l'affectation comptable de la compensation de l'ETAT n'est pas connue à ce jour et ce afin de maintenir le volume de produits équivalent.

La prospective n'intègre pas de revalorisation des bases locatives de TH en 2021 dans la mesure où la compensation de l'Etat est calculée sur les bases de l'année 2020.

L'évolution des taux de fiscalité :

	Cotisation Foncière des Entreprises		Taxe d'Habitation		Taxe sur le Foncier Bâti		Taxe sur le Foncier Non Bâti	
	CCRH	CCBC	CCRH	CCBC	CCRH	CCBC	CCRH	CCBC
2016	27,81	25,39	8,99	11,53	0,104	3,28	4	22,07
2017	26,13		9,79		6,87		13,3	
2018	26,13		9,79		6,87		13,3	
2019	26,13		9,79		6,87		13,3	
2020	26,13		Plus de vote de Taux.		6,87		13,3	
2021	26,13		Plus de vote de Taux.		6,87		13,3	
2022	26,13		Plus de vote de Taux.		7,56		13,3	
2023	26,13		9,79		7,56		13,3	
2024	26,13		9,79		7,56		13,3	

Aucune évolution des taux de fiscalité ne sera proposé au vote du conseil communautaire pour l'année 2021.

EPCI ne votera plus sur la période 2020-2022 de taux de Taxe d'Habitation. A partir de l'année 2023, possibilité de vote d'un taux de TH sur les résidences secondaires et logements vacants.

L'évolution des produits fiscaux :

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

 SLO

ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Produit de la CFE (ex TP)	10 429 913	10 674 628	10 818 619	10 917 606	10 875 027	10 831 527	10 939 843	11 049 241	
<i>Evolution n-1</i>		2,35%	1,35%	0,91%	- 0,39%	- 0,40%	1,00%	1,00%	0,83%
Produit de la taxe d'habitation	2 056 185	2 120 025	2 141 705						
<i>Evolution n-1</i>		3,10%	1,02%						2,06%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires				4 854	4 878	4 903	4 927	4 952	
<i>Evolution n-1</i>					0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	3 040 378	3 120 354	3 119 348	3 188 161	3 445 024	3 479 474	3 514 269	3 549 411	
<i>Evolution n-1</i>		2,63%	- 0,03%	2,21%	8,06%	1,00%	1,00%	1,00%	2,24%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	44 307	45 313	46 241	46 364	46 596	46 829	47 063	47 298	
<i>Evolution n-1</i>		2,27%	2,05%	0,27%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,94%
Produit des taxes directes (73111)	15 570 783	15 960 319	16 125 913	14 156 985	14 371 525	14 362 732	14 506 101	14 650 902	
<i>Evolution n-1</i>		2,50%	1,04%	- 12,21%	1,52%	- 0,06%	1,00%	1,00%	- 0,87%
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	42 471	44 964	47 555	47 555	47 555	47 555	47 555	47 555	
<i>Evolution n-1</i>		5,87%	5,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,63%
Rôles supplémentaires	47 226	102 300	268 306	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	
<i>Evolution n-1</i>		116,62%	162,27%	- 85,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	- 2,34%
Produit des contributions directes	15 660 480	16 107 583	16 441 774	14 244 540	14 459 080	14 450 287	14 593 656	14 738 457	
<i>Evolution n-1</i>		2,85%	2,07%	- 13,36%	1,51%	- 0,06%	0,99%	0,99%	- 0,86%

Evolution des produits de fiscalité transférée :

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 399 097	2 250 367	2 989 685	2 989 685	2 804 026	2 727 195	2 990 000	2 990 000	
<i>Evolution n-1</i>		- 6,20%	32,85%	0,00%	- 6,21%	- 2,74%	9,64%	0,00%	3,20%
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	84 483	70 659	77 153	71 899	68 980	68 980	68 980	68 980	
<i>Evolution n-1</i>		- 16,36%	9,19%	- 6,81%	- 4,06%	0,00%	0,00%	0,00%	- 2,85%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	6 028 395	6 007 956	6 073 175	6 073 175	6 073 175	6 073 175	6 073 175	6 073 175	
<i>Evolution n-1</i>		- 0,34%	1,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,11%
Fiscalité transférée	8 511 975	8 328 982	9 140 013	9 134 759	8 946 180	8 869 350	9 132 155	9 132 155	
<i>Evolution n-1</i>		- 2,15%	9,74%	- 0,06%	- 2,06%	- 0,86%	2,96%	0,00%	1,01%

Après une perte de produit fiscal sur la Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises sur la période 2017-2019 de 783 641€, une hausse de produit a été constaté sur l'année 2020 pour un montant de 2 900 000€ (soit + 650K€ de produit supplémentaire par rapport au produit réel perçu en 2019).

Les concours de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat :

Tableau d'information pour DGF_INTERCO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF EPCI	619 510	609 144	597 833	586 777	576 055	565 672	555 633
Dotation d'intercommunalité	7 391	8 216	9 122	10 034	11 037	12 141	13 355
dotation de compensation	612 119	600 928	588 711	576 743	565 018	553 531	542 278
Dotation d'intercommunalité	7 391	8 216	9 122	10 034	11 037	12 141	13 355
dont complément			0	0	0	0	0
dont dotation de base			104 585	104 585	104 585	104 585	104 585
dont dotation de péréquation			185 216	185 216	185 216	185 216	185 216
dont écrêtement			280 679	279 767	278 764	277 660	276 446

La dotation spontanée (dotation de base + dotation de péréquation) de la CC s'élève à 300K€. Cependant, les garanties d'évolution ne permettent pas à la dotation d'augmenter de plus de 110% d'une année sur l'autre. C'est pour cela que la dotation de la CC devrait augmenter de 10% par an jusqu'à atteindre 300K€.

Depuis 2012, la dotation de compensation est écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales.

Le Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :

Le PLF 2021 maintient les enveloppes de FPIC à son niveau 2020 : 1Md€.

La répartition nationale sera peu impactée en 2021 du fait d'une carte intercommunale figée.

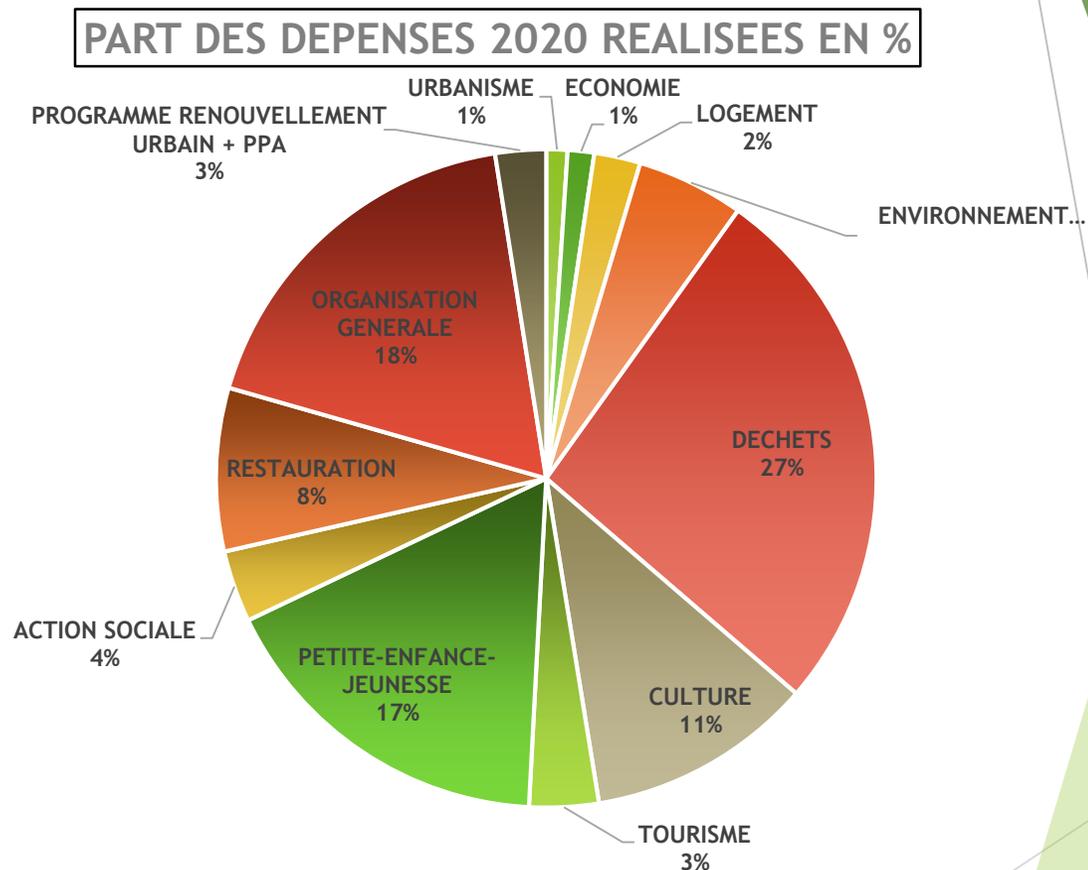
La CC est devenue inéligible au reversement du FPIC en 2018, à ce titre en 2019 elle a perçu 75% du montant n-1 et devrait percevoir en 2021 12 532K€ correspondant à 50% du montant 2020 avec une extinction de la garantie à compter de 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Garantie FPIC Ensemble Intercommunal	290 310	246 764	172 735	86 368	43 184	0
Garantie FPIC Communes	192 041	137 648	124 281	62 035	30 652	0
Garantie FPIC EPCI	98 269	109 116	48 666	25 064	12 532	0

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

SERVICES	DEPENSES	PART EN %
URBANISME	101 910,20	1,04%
ECONOMIE	127 640,53	1,30%
LOGEMENT	223 235,21	2,27%
ENVIRONNEMENT	518 173,73	5,26%
DECHETS	2 606 098,54	26,47%
CULTURE	1 093 716,57	11,11%
TOURISME	334 035,15	3,39%
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 680 745,34	17,07%
ACTION SOCIALE	346 979,38	3,52%
RESTAURATION	788 941,04	8,01%
ORGANISATION GENERALE	1 778 961,33	18,07%
PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN + PPA	244 598,10	2,48%
TOTAL DEPENSES	9 845 035,12	100,00%



En dehors des dépenses liées aux activités des services dans le cadre des compétences exercées, sur une dépense réelle totale 2020 de 26 609 556€ les dépenses relatives aux versements de fiscalité (Attribution de compensation, FPIC, FNGIR) représentent 16 751 665 € soit **62,95 %** des dépenses.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2019-2020

SERVICES	DEPENSES 2019	DEPENSES 2020	EVOLUTION
URBANISME	107 356,16	101 910,20	- 5 445,96
ECONOMIE	125 490,20	127 640,53	2 150,33
LOGEMENT	239 672,22	223 235,21	- 16 437,01
ENVIRONNEMENT	378 487,26	518 173,73	139 686,47
DECHETS	2 573 012,39	2 606 098,54	33 086,15
CULTURE	1 244 156,55	1 093 716,57	- 150 439,98
TOURISME	358 763,41	334 035,15	- 24 728,26
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 968 830,20	1 680 745,34	- 288 084,86
ACTION SOCIALE	63 907,09	346 979,38	283 072,29
RESTAURATION	907 845,36	788 941,04	- 118 904,32
ORGANISATION GENERALE	1 806 681,87	1 778 961,33	- 27 720,54
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN + PPA	-18 674,35	244 598,10	263 272,45
TOTAL DEPENSES	9 755 528,36	9 845 035,12	89 506,76

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE

~~2019-2020~~
Augmentation des dépenses réelles des services d'environ 90 000€.

- Sur le service environnement : une augmentation des dépenses d'environ 10K€ liée à la sécurisation du pont de Sarrespas , l'appareillage d'un mur de soutènement, des missions d'expertise....
- Attention, toujours concernant le service Environnement sur le volet GEMAPI sur un total de dépenses prévues au budget 2020 d'environ 434 000€ seulement 256 000€ de dépenses ont été réalisées (participations aux Syndicats de rivières incluses pour un montant de 82K€), lancement étude travaux entretien divers vta des deux digues.
- Le résiduel du Produit de la Taxe GEMAPI prélevé en 2020 d'un montant de 450 823€ devra être provisionné pour des dépenses à venir celui-ci ne devant être affecté qu'à des dépenses concernant l'entretien des rivières.
- Sur le service déchets, l'augmentation de dépense d'environ 33K€ sur l'année 2020 est liée au renforcement de produits, masques... plus location de camion pour isoler les agents, plus intérim car beaucoup d'absents ainsi que deux désamiantage suite à des dépôts sauvages, augmentation des tonnages encombrants...
- Sur le service action sociale : augmentation liée à l'intégration de subventions à des organismes qui jusque-là étaient comptabilisées dans le service jeunesse (CLEFS, le terreau, mission locale...)
- Sur le service programme renouvellement urbain + PPA: dépenses liées à des études faites en 2020. ⁴³

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2019-2020

- Les principales baisses de dépenses sont liées à des services dont l'activité a été directement impactée par la crise sanitaire avec des fermetures d'établissements ou des baisses d'activité importante. Cela concerne le service restauration, petite enfance-jeunesse, culture, tourisme.
- Pour les baisses du service logement: impact de la mission de Soliha et charges afférentes sur 2020 suite au séisme.
- De plus, de nombreux projets prévus dans les budgets des services n'ont pu se réaliser et se verront reporter sur le BP 2021.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2018-2020 :

	Rétrospective		
	2018	2019	2020
Charges à caractère général (chap 011)	2 571 001	2 553 796	2 368 969
<i>Evolution n-1</i>	<i>15,89%</i>	<i>- 0,67%</i>	<i>- 7,24%</i>
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 456 304	4 450 003	4 491 245
<i>Evolution n-1</i>	<i>14,11%</i>	<i>- 0,14%</i>	<i>0,93%</i>
Atténuation de produit (chap 014)	17 792 295	16 749 855	16 751 665
<i>Evolution n-1</i>	<i>0,66%</i>	<i>- 5,86%</i>	<i>0,01%</i>
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 536 793	2 584 862	2 854 513
<i>Evolution n-1</i>	<i>11,31%</i>	<i>1,89%</i>	<i>10,43%</i>
Total des dépenses de gestion courante	27 356 393	26 338 516	26 466 392
<i>Evolution n-1</i>	<i>4,90%</i>	<i>- 3,72%</i>	<i>0,49%</i>
Sous-total charges d'exploitation	81 483	178 403	143 165
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 52,72%</i>	<i>118,95%</i>	<i>- 19,75%</i>
Total des dépenses réelles de fonctionnement	27 437 876	26 516 919	26 609 557
<i>Evolution n-1</i>	<i>4,52%</i>	<i>- 3,36%</i>	<i>0,35%</i>

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION AU FPIC :

	Rétrospective			Prospective				
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prélèvement EPCI	878 773	423 831	424 327	431 805	442 499	453 403	464 573	475 947
<i>Variation annuelle</i>		- 51,77%	0,12%	1,76%	2,48%	2,46%	2,46%	2,45%

Les simulations de la Contribution de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales qui feront l'objet d'une actualisation d'ici la fin du mois de mars font apparaître une évolution à la hausse de la contribution pour l'année 2021 prise en compte dans le cadre de la prospective budgétaire.

La simulation de la contribution FPIC 2021 a été effectuée sur la base d'un CIF simulé à 0,29.

L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement 2021-2025 :

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

 SLO

ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

	Prospective					Evolution moyenne
	2021	2022	2023	2024	2025	
Charges à caractère général (chap 011)	3 810 000	3 475 500	3 510 255	3 545 358	3 580 811	
<i>Evolution n-1</i>	60,83%	- 8,78%	1,00%	1,00%	1,00%	11,01%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 033 688	5 100 000	5 202 000	5 306 040	5 412 161	
<i>Evolution n-1</i>	12,08%	1,32%	2,00%	2,00%	2,00%	3,88%
Atténuation de produit (chap 014)	16 757 829	16 768 523	16 779 427	16 790 597	16 801 971	
<i>Evolution n-1</i>	0,04%	0,06%	0,07%	0,07%	0,07%	0,06%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 914 017	3 828 190	3 828 190	3 828 190	3 828 190	
<i>Evolution n-1</i>	37,12%	- 2,19%	0,00%	0,00%	0,00%	6,98%
Total des dépenses de gestion courante	29 515 534	29 172 213	29 319 872	29 470 184	29 623 133	
<i>Evolution n-1</i>	11,52%	- 1,16%	0,51%	0,51%	0,52%	2,38%
Sous-total charges d'exploitation	191 119	155 566	144 669	144 072	141 597	
<i>Evolution n-1</i>	33,50%	- 18,60%	- 7,00%	- 0,41%	- 1,72%	1,15%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 706 653	29 327 779	29 464 541	29 614 257	29 764 729	
<i>Evolution n-1</i>	11,64%	- 1,28%	0,47%	0,51%	0,51%	2,37%

Les charges à caractère général :

- ▶ A ce stade de l'agrégation des budgets des services et de l'élaboration du budget 2021 prévision d'une augmentation des crédits ouverts au BP 2021 à hauteur de 3 810 000€ contre 3 200 000€ (+19,06%) et un réalisé 2020 à hauteur de 2 368 969€.
- ▶ Les principaux postes de charges qui augmentent au BP 2021 par rapport au BP 2020 :

ECONOMIE : +82K€: portail éco + cotisations AURA entreprendre, ISPAM...promotion MPP

+ 20K€ : prise en charge Pépinière entreprises Faisceau Sud à compter 24/01/2021.

PROJET PARTENARIAL AMENAGEMENT : +202K€ d'études

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS / DECHETTERIES: + 225K€ mise en place location de camions , +10K€ pour des opérations de désamiantage, augmentation participation à la déchetterie de Privas...

LOGEMENT /HABITAT : +180K€ suivi animation OPAH, études et frais RHI Baix, opération permis de louer

PETITE ENFANCE/ JEUNESSE : + 60K€ d'équipements suite passage PMI crèche Alba, projet d'itinérance du LAEP, augmentation participation crèche clapotis, renforcement des propositions pour le public Ado sur centres de loisirs ...

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE: +48K€ d'équipements pour extension du réseau + élargissement navette livres + acquisitions DVD, livres gros caractères, animations

MOBILITÉS: +25K€ pour des études

Les charges de personnel :

- A ce stade de l'agrégation des budgets des services et de l'élaboration du budget 2021 prévision d'une baisse par rapport aux crédits ouverts au BP 2021 à hauteur de 5 034 000€ contre 5 100 000€ (-1,31%) et un réalisé 2020 à hauteur de 4 491 245€ (-13,55%). Suite au travail en cours sur l'ajustement du Rifseep, une DM portant sur le 012 sera à envisager en cours d'année 2021.

Dans la prévision budgétaire 2021, à noter:

- ❑ L'impact sur une année complète de 9 postes recrutés en cours d'année 2020

- ❑ La prévision de nouveaux postes :

- Personnels Pépinière Entreprises (2 agents)
- 1 Technicien déchets à compter de avril
- 1 Chargé de prévention, hygiène et sécurité à compter de juillet
- 1 Chauffeur ripeur à compter de juin compter juillet
- 1 Technicien PI à compter de mars
- 1 Infirmière à compter de mai
- 1 Médiateur cinéma à compter de mai
- 1 chargé de mission TNC enseignement art. à

- ❑ Le renforcement d'équipes :

- Missions d'intérim pour régie OM et sentiers randos verts
- 3 contrats d'apprentissage 9 mois
- Remplacements congés et maladies (22 semaines)
- 2 renforts saisonniers collecte Om et espaces
- 4 stagiaires (total de 16 mois)

- ❑ Les autres charges de personnel :

- Avancements d'échelon et reclassements indiciaires, mise en place d'astreintes, paiement de jours CET à d'autres collectivités dans cadre départs agents

III- ORIENTATIONS ET PROJETS 2021 PAR POLITIQUE

Les orientations et projets 2021 en fonctionnement par politique :4

► ORGANISATION GENERALE:

- Préparation du déménagement dans les nouveaux locaux de Cruas.

► COMMUNICATION :

- Structuration du service communication.
- Mise en place de la communication interne.
- Communication Thématique externe (axes thématiques prioritaires: Jeunesse, Déchets, Restauration collective)

► RESSOURCES HUMAINES:

- Rendre les recrutements plus performants.
- Identifier et préparer les transferts de compétences à venir.
- Faciliter la gestion des temps de travail, mettre en place des outils au service du management.
- Mettre en place le télétravail.
- Rédiger un règlement intérieur du personnel.
- Développer la Communication interne au niveau RH.
- Ajuster le RIFSEEP.
- Finaliser le Document Unique et amorcer le développement d'une culture de la prévention / sécurité.

Les orientations et projets 2021 en fonctionnement par politique :

► URBANISME

- Réflexion sur la prise de compétence PLUI au 1er juillet 2021.
- Organisation de la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme pour le 1er janvier 2022.
- Révision des procédures d'instruction ADS, définition des priorités et renouvellement des conventions du service commun avec les communes pour la période 2021-2024.
- Implication dans la construction du SCOT Rhône Provence Baronnies (Mise en place d'un groupe de travail).

► LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Mise en œuvre et suivi de l'OPAH sur les 15 communes de la CC, opération façades sur les périmètres renforcés et Permis de Louer sur le secteur du centre-ville de la commune de Le Teil.
- Opération RHI-THIRORI ILOT 16 rue de la République, Opération RHI-THIRORI Baix.
- Poursuite du Service Conseil Habitat-jeunes en partenariat avec DRAGA.
- Poursuite de la convention avec le Diaconat Protestant dans le cadre de la gestion du CHRUSU de Le Teil.
- Participation à la MOUS2 dans le cadre de la problématique de la sédentarisation des gens du voyage.
- Partenariat à reconstruire avec l'ADIL dans le cadre de l'observatoire de l'habitat.
- Mise en place d'une Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux.

► NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN/PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT

- 2 avenants à la convention ANRU à programmer sur 2021, avenant N°01 pour la sécurisation et la réaffectation des crédits de l'enveloppe initiale et un avenant N°02 en vue de l'obtention de crédits complémentaires sur de nouveaux projets suite aux conclusions de l'étude urbaine ensemblière.

Les orientations et projets 2021 en fonctionnement par politique :

► DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat

- Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat
- Piloter la mise en œuvre des actions du PCAET et son évaluation
- Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux thématiques énergie-climat sur le territoire
- Associer les plus jeunes aux actions de sensibilisation (centres de loisirs, écoles...)

Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes

- Mettre en place le télétravail au sein des services de la communauté de communes
- Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques

S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels

- Faire de la préservation des terres agricoles une priorité
- Pratiques agricoles : stocker et gérer l'eau et engager une réflexion sur l'adaptation des systèmes de production
- Développer les approvisionnements en circuits courts
- Valoriser les déchets verts et les biodéchets en agriculture
- Mettre en place et suivre le Service Public de Performance Energétique de l'Habitat.
- Engager la réflexion sur la création d'une Société de Projets pour le développement des ENR

Mobilité

-Etude des scénarios et positionnement pour prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » en lien avec les dispositions prévues par la Loi d'Orientations des Mobilités.

Si prise de compétence AOM, réflexion avec les EPCI voisins sur l'organisation de services de transports réguliers complémentaires.

Les orientations et projets 2021 en fonctionnement par politique :

► ECONOMIE

- Reprise de la gestion de la Pépinière le Faisceau Sud au 24/01/2021.
- Commercialisation terrains ZA de Drahy et Chevière.
- Poursuite du projet de création d'une ZA sur la commune de Baix. (Zone agricole protégée à créer sur Baix).
- Projet sur la friche industrielle de Basaltine
- Projet sur la Halle fret SNCF de Le Teil.
- Cession SAFER/EDF terrains ZA Les Ramières, Chante Merle, Bedois et La Créma.
- Mise en place et développement du portail de l'économie locale.

► ECONOMIE CIRCULAIRE

- Coordination et valorisation des initiatives du territoire.
- Articulation avec les autres politiques de la CC et des communes.
- Expérimentation sur les broyats de déchets verts.

► AGRICULTURE

- Mise en place du Plan Alimentaire Territorial (PAT).
- Etude sur les besoins en eau et adaptation aux changements climatiques.
- Contractualisation C2T2A.

Les orientations et projets 2021 en fonctionnement par politique :

► AMENAGEMENT TOURISTIQUE

- Engager la réflexion sur la réalisation d'une portion de voie verte sur le tronçon Sud Gare Le Teil et Mélas.
- Réflexion étude liaison le Teil/Rochemaure.
- Moderniser le réseau des sentiers de randonnées(OTI)
- Intégration au schéma départemental Vélo (OTI)

► RESTAURATION COLLECTIVE

- Prise en compte progressive des dispositions de la Loi Egalim dans le cadre du fonctionnement du service restauration collective.
- Renforcer la collaboration avec les communes (sensibilisation au PMS des services communaux).
- Mise en place de marchés publics de fournitures alimentaires.
- Révision de la tarification notamment pour le service de portage de repas à domicile.
- Diagnostic Etat des lieux dans le cadre l'extension de la compétence à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.
- Réflexion et impact sur le service par rapport à la prise de compétence des mercredis

Les orientations et projets 2021 en fonctionnement par politique :

► GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Création du Syndicat “ Du Coiron Au Rhône ” au 1er janvier 2021. Accompagnement à la mise en œuvre et la structuration administrative du Syndicat.
- Suivi du Programme d’entretien et d’investissement du Syndicat.

► PROTECTION DES INONDATIONS

- Suivi de l’étude en cours relative à la définition des systèmes d’endiguement.
- Entretien de la digue du Frayol, contrôles réglementaires et convention de mise à disposition de l’ouvrage par la commune après régularisation foncière.
- Entretien de la digue du Lavezon (côté Rochemaure), contrôles réglementaires
- Convention de transfert de la partie digue du Lavezon (côté Meysse) avec le département et négociation des transferts de charges

► EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- Consultation et lancement d’une étude préparatoire à la prise de compétence Eau Potable et Assainissement.

Les orientations et projets 2021 en fonctionnement par politique :

► DECHETS

Dans un objectif de réduction des tonnages de déchets et en relation étroite avec les communes :

- Finalisation sur le terrain de l'extension des consignes de tri (Mise en place de borne de collecte des cartons sur certains points de regroupement).
- Action forte de communication notamment sur l'extension des consignes de tri.
- Incitation des usagers aux biodéchets, compostage individuel.
- Gestion en lien avec les communes de la problématique des encombrants. (Réflexion indispensable à avoir sur les déchetteries).
- Réflexion à mener sur le financement du service au 1^{er} janvier 2022. (dont réflexion sur mise en place d'une TEOM, d'une redevance spéciale camping et gros producteurs).

Les orientations et projets 2021 par politique :

► PETITE-ENFANCE-JEUNESSE/ ACTION SOCIALE :

- Engager la réflexion sur la politique jeunesse.
- Etude sur l'analyse des besoins sociaux.
- Réflexion sur la prise de compétence des mercredis.
- Convention Territoriale Globale avec la CAF.
- Mise en œuvre de l'itinérance du LAEP sur partie nord du territoire.
- Mise en cohérence des différents partenariats .

► CULTURE :

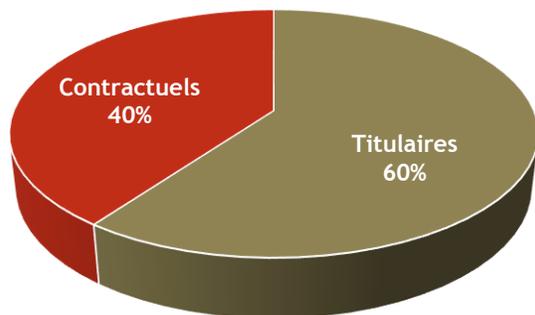
- Enseignement Musical. Préparation à une prise de compétence effective au 01/09/2022
- Poursuite des projets scientifique pour la Médiathèque et le Musée de la résistance et de la Déportation en Ardèche.
- Renouvellement de la convention EAC/CTL.
- Finalisation de l'informatisation du réseau de lecture publique (sept. 2021).
- Redynamisation des publics dans les cinémas.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

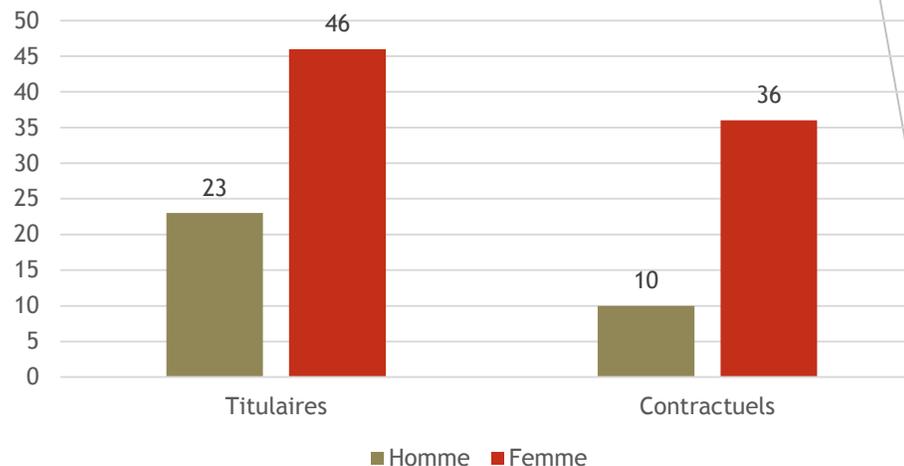
La Gestion des Ressources Humaines :

- Au 31/12/2020, la CCARC comptait 115 agents occupant des emplois permanents (contre 118 fin 2019) pour 69 titulaires et 46 contractuels.

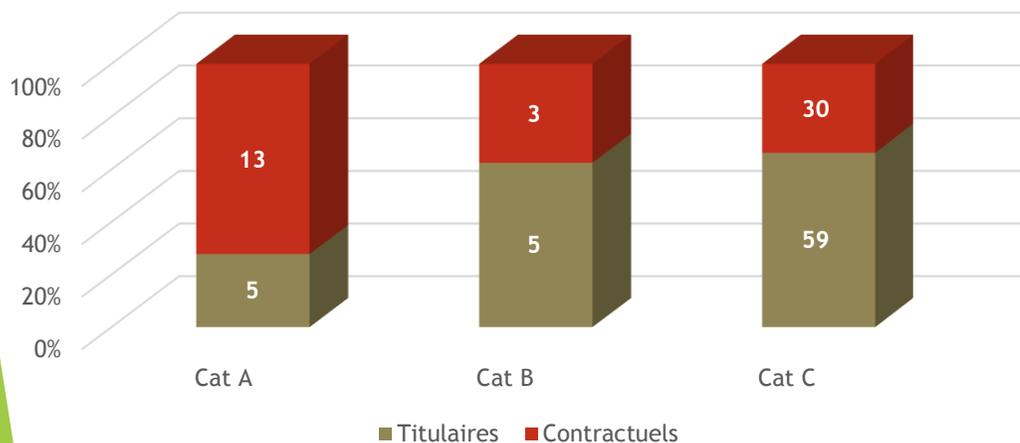
Répartition des agents permanents par statut



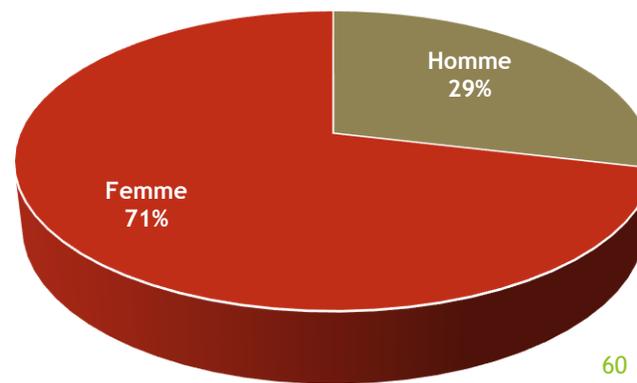
Répartition Homme/Femme par statut



Répartition des agents permanents par catégorie statutaire



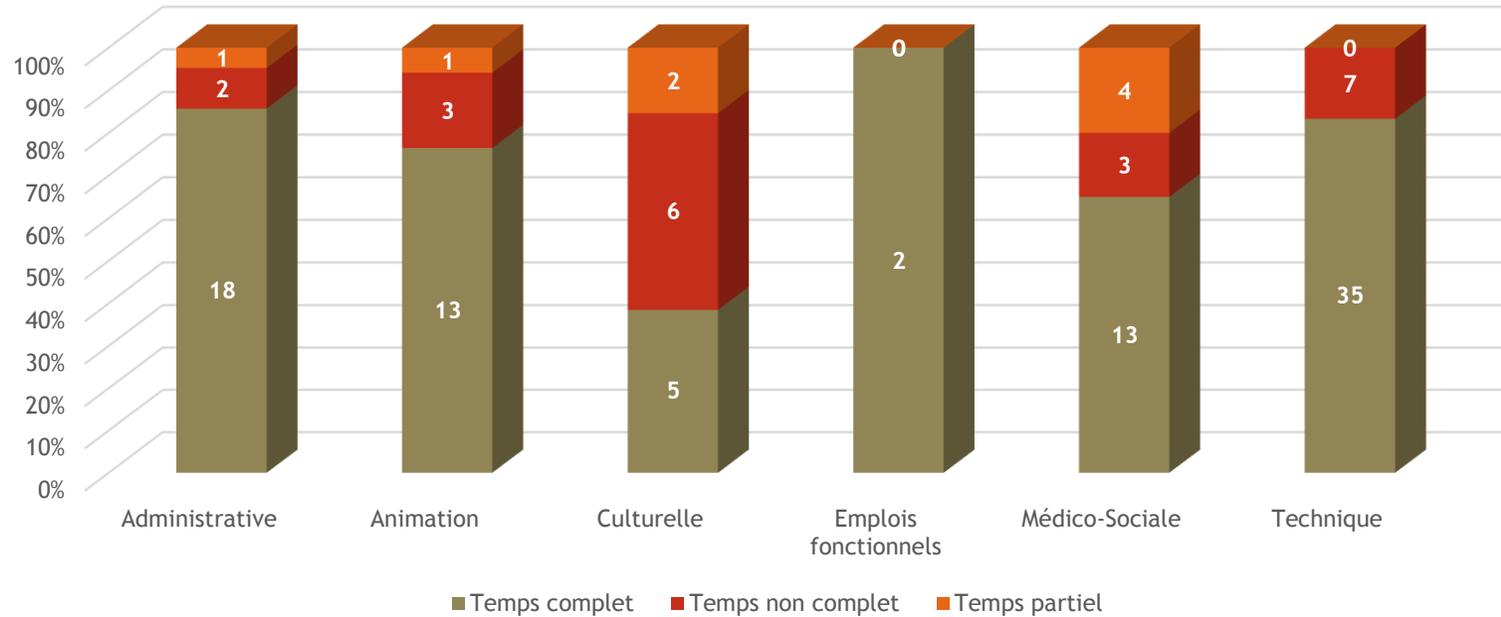
Répartition des agents permanents par sexe



La Gestion des Ressources Humaines :

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le 
ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

Répartition des temps de travail par filière



□ En 2020, les principaux points travaillés par le service RH ont été les suivants:

- Gestion administrative de la crise sanitaire (ASA, télétravail, prime covid...) et organisationnelle (réaffectation agents, mesures de précaution...)

- Tenue de 8 comités techniques

- Plan de formation 2020-2022

- Dématérialisation des entretiens professionnels

- Mise en place d'un pôle de remplacement pour les crèches

- Réflexion et mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Réorganisation du service RH

Autres charges de gestion courante :

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 prévision d'une augmentation par rapport aux crédits ouverts au Budget 2020 à hauteur de 3 914 000€ contre 3 111 000€ € (+25,81%) et un réalisé 2020 de 2 854 513 €.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- La cotisation au traitement des déchets avec une dépense prévisionnelle supplémentaire à hauteur de 654K€ compte tenu de l'augmentation projetée des tonnages d'Omr collecté, et l'augmentation de la TGAP et la fin du marché entre le Sypp et la Coved . Augmentation de +30€/tonne.
- 286K€ dans le cadre du logement habitat correspondant à des dossiers OPAH (ex Rhône-Helvie) ainsi que la contribution de la nouvelle OPAH.
- 61K€ liés à la cotisation au nouveau syndicat de rivière.

Charges financières (dont intérêts d'emprunt et hors ICNE) :

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 prévision d'une augmentation par rapport aux crédits ouverts au budget 2020 à hauteur de 161 652 € contre 141 969 € (+13,86%) (hors ICNE de l'exercice) et 142 179€ en réalisé 2020 (hors ICNE de l'exercice).

Atténuations de produits :

- Contribution prévisionnelle 2021 au FPIC 431 805€ contre 424 327€ en 2020.
- Gel de la Contribution au Fond National de Garantie Individuelle des ressources FNGIR 7 838 578€
- Reconduction des attributions de compensation reversées aux communes à hauteur de 8 487 446€ (hors nouveaux transferts de charges).

La section d'Investissement :

La dette :

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron s'élève à 8 095 719 €. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2020.

912 000€ ont été débloqués dans le cadre de l'emprunt déjà souscrit pour le financement du déploiement de la fibre optique. Le remboursement de cet emprunt (capital et intérêts) débutera sur l'exercice 2021.

Le ratio de désendettement de l'EPCI permettant de déterminer le nombre d'années nécessaire pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle est de 2,4 ans en 2020. Il se calcule selon la règle suivante : Encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/Epargne brute de l'année en cours.

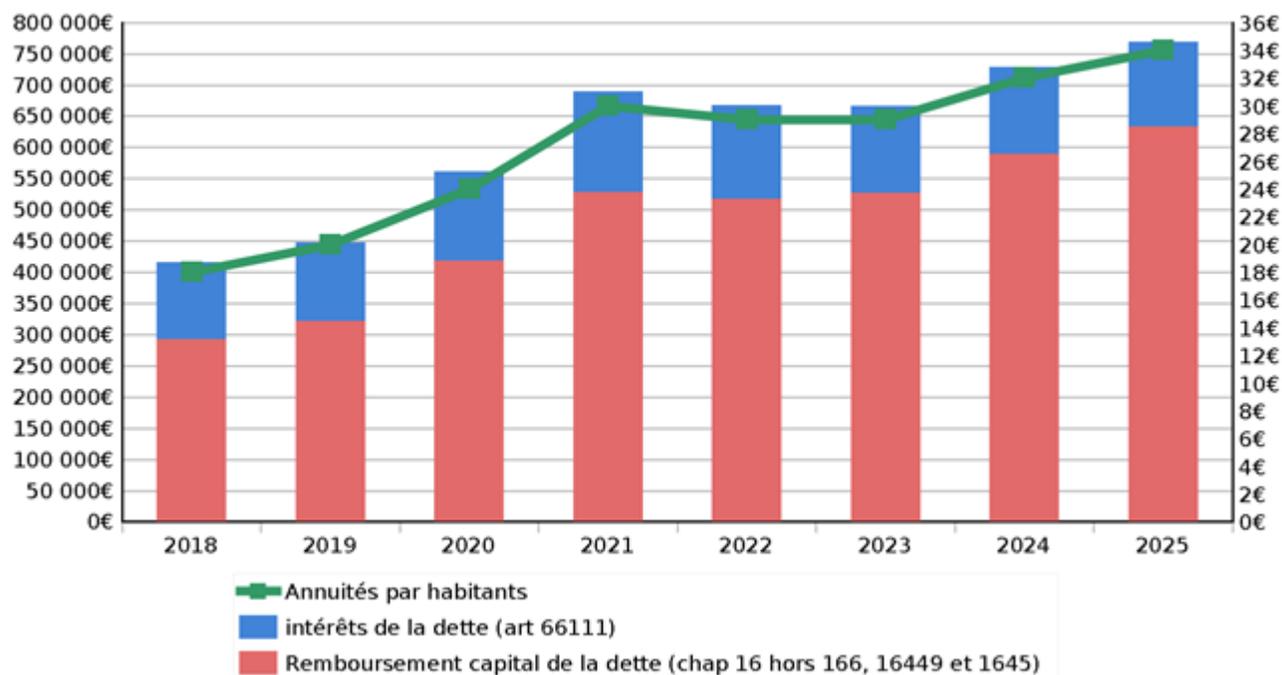
Compte tenu des investissements futurs (détails ci-après), il sera nécessaire de recourir à des emprunts nouveaux pour un montant estimé à hauteur de 1 150 000€ en 2023, 740 000€ en 2024 et 492 000€ en 2025.

L'annuité de la dette :

Concernant les emprunts en cours et déjà souscrits, l'annuité de la dette se ventile comme suit avec intégration de l'emprunt déjà contracté pour les travaux de la fibre optique d'un montant de 2 090 000€.

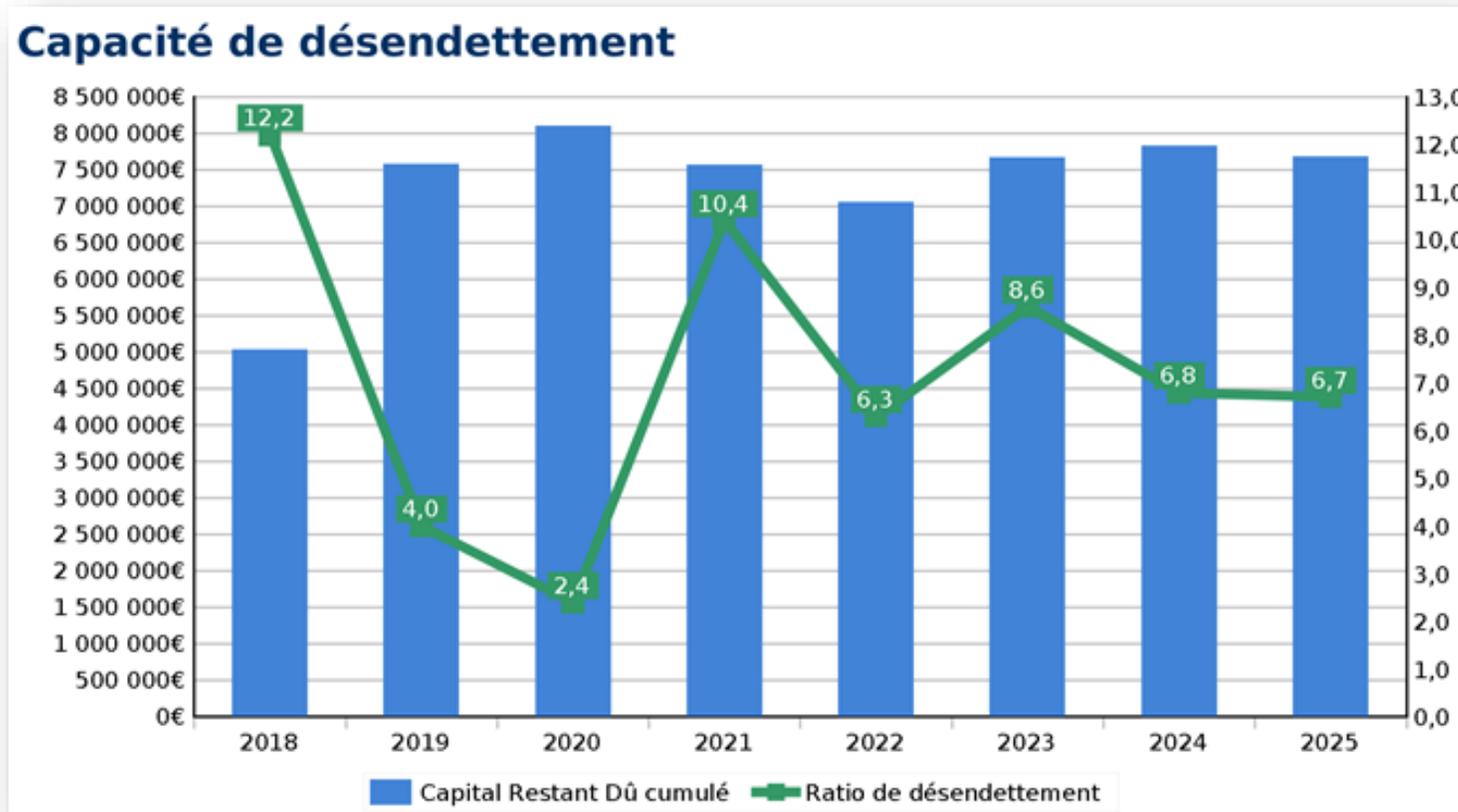
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	415 462	448 245	560 807	689 799	667 963	666 784	729 301	769 166
Evolution en %	0,43%	7,89%	25,11%	23,00%	-3,17%	-0,18%	9,38%	5,47%
Capital en euro	292 298	321 584	418 629	528 147	517 483	527 061	589 099	633 362
Intérêts en euro	123 164	126 661	142 179	161 652	150 480	139 723	140 201	135 804

Remboursement



Le niveau de l'endettement:

Sur la base d'un scénario d'emprunts nouveaux contractés de 1 150 000 € en 2023, et 740 000€ en 2024 et 492 000€ (Base 20 ans, taux 1 %), la capacité de désendettement de l'EPCI serait la suivante :



Pour rappel le seuil de l'alerte relatif à la capacité de désendettement est fixé à 12 ans.

IV- PROGRAMMATION ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Priorisation des projets d'investissement sur l'année 2021 :

En 2021, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron va engager ou poursuivre des projets structurants pour son territoire avec de nombreux partenariats, L'Etat, La Région Auvergne Rhône-Alpes, Le Conseil Départemental 07, l'ANAH/ANRU...

- Finalisation des travaux du siège sur la commune de Cruas.
- Réhabilitation/extension du bâtiment des Ramières en vue de l'implantation du service de la régie de collecte des OM.
- Démolition/reconstruction du Pont de SARRESPAS sur la commune de Baix.
- Démolition Ilot 16 rue de la République sur la commune de Le Teil.
- Opération RHI-THIRORI Ilots sur la commune de Baix.
- SMAC (Finalisation des études de faisabilité et si réhabilitation possible révision du programme et Consultation MOE ...).
- Construction Structure Multi-accueil petite-enfance à Alba La Romaine. Définition du programme (Adjonction RAM/LAEP/ALSH ...) et consultation mission MOE.
- Participation à une société porteuse des projets de développement ENR sur le territoire.
- Voie douce / voie verte tronçon Le Teil -Le Teil.

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025 ET SON FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
 Reçu en préfecture le 26/03/2021
 Affiché le 
 ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

Les dépenses prévues au PPI 2021-2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025
AIDES ECONOMIQUES	172 870	25 000	25 000	25 000	25 000
AMENAGEMENTS POINTS DE COLLECTE / BORNES DE TRIS /BAC COLLECTE	140 000	160 000	160 000	10 000	10 000
ACQUISITION SITE BASALTINE		250 000			
ACQUISITION FRET SNCF LE TEIL	456 575				
ETABLISSEMENTS CULTURELS	55 964				
ADMINISTRATION GENERALE	27 080				
CONSTRUCTION PÔLE ADMINISTRATIF OPERATIONNEL ET TECHNIQUE - CRUAS	1 315 402				
ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE/ JEUNESSE	74 062				
CONSTRUCTION STRUCTURE MULTI-ACCUEIL ALBA LA ROMAINE	57 600	897 600	388 800		
CREATION SOCIETE POUR PORTAGE PROJETS ENR	300 000				
DEMOLITION/ RECONSTRUCTION PONT DE SARRESPAS	512 340	125 160			
EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES ET DIVERS	77 200	100 000	100 000	100 000	100 000
ESPACE ECONOMIQUE GARE SUD LE TEIL / MAISON DES ASSOCIATIONS		80 712	1 223 517	530 130	

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025 ET SON FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
 Reçu en préfecture le 26/03/2021
 Affiché le 
 ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

Les dépenses prévues au PPI 2021-2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025
FIBRE OPTIQUE	395 200	395 200	395 200	395 200	395 200
MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	4 000	46 002	697 349	302 149	
Opération 92 rue de la République Le Teil				1 066 326	419 040
Opération Ilot marceau le Teil				847 185	678 725
Opération RHI Baix	306 077				
Opération d'Aménagement NPRU 16 rue de la République Le Teil (Charge Foncière)	2 424 262				
PARTICIPATION BUDGET ANNEXE ZA	49 937				
RANDO/ VOIES DOUCES	84 954	10 000	10 000	10 000	10 000
RESTAURATION COLLECTIVE	36 604				
REHABILITATION EXTENSION LOCAL LES RAMIERES CRUAS	32 000	368 000	160 000		
REHABILITATION MEDIATHEQUE ROBERT CHAPUIS LE TEIL / ESPACE CULTUREL JEAN MACE		48 021	1 696 860	730 726	
SMAC	225 378	1 989 840	1 152 920		
VOIE VERTE GARE SUD LE TEIL / ALBA LA ROMAINE		134 400	1 134 400	1 067 200	806 400
TOTAL DEPENSES PROGRAMMES	6 747 505	4 629 935	7 144 046	5 083 916	2 444 365

Les financeurs du PPI 2021-2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025
AUTRES	95 639	145 000			
AUTRES CESSION SIEGE ACTUEL COMMUNE DE CRUAS	1 200 000				
AUTRES CESSION TERRAINS LES RAMIERES	288 890	453 047			
COMMUNE					
DEPARTEMENT	25 606	229 456	499 456	669 456	79 456
ETAT	127 560	72 090			
ETAT ANAH	1 765 652			538 236	266 708
ETAT ANRU			185 752	792 762	
ETAT CAF		140 000	60 000		
ETAT DETR-DSIL	488 765	428 133	986 970	742 868	183 200
ETAT DRAC		90 000	150 000	194 634	484 206
ETAT PPA				88 000	241 317
REGION	245 345	70 240			
REGION ANRU			23 541	356 859	154 621
REGION CAR	222 094	418 660	403 500	196 040	40 000
Total	4 459 551	2 046 626	2 309 219	3 578 855	1 449 508

Le coût net annuel

	2021	2022	2023	2024	2025
Programmes (a)	6 747 505	4 629 935	7 144 046	5 083 916	2 444 365
Financeurs (b)	4 459 551	2 046 626	2 309 219	3 578 855	1 449 508
Total (a-b)	2 287 954	2 583 309	4 834 827	1 505 061	994 857

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

Le financement de l'Investissement :

Il est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période.
Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI :

	2021	2022	2023	2024	2025
Programmes (a)	6 747 505	4 629 935	7 144 046	5 083 916	2 444 365

L'épargne de la collectivité :

	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	729 796	1 114 699	892 269	1 149 072	1 144 145
Remboursement capital de la dette	528 147	517 483	527 061	589 099	633 362
Epargne nette	201 649	597 216	365 208	559 973	510 783

Le financement :

	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne nette (a)	201 649	597 216	365 208	559 973	510 783
FCTVA (b)	525 668	680 159	1 109 596	364 181	151 967
Autres recettes (c)	171	171	171	171	171
Produit de cessions (d)					
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	727 488	1 277 546	1 474 975	924 325	662 920
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	4 459 551	2 046 626	2 309 219	3 578 855	1 449 508
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)			1 149 446	740 736	491 937
Financement total h = (e+f+g)	5 187 039	3 324 172	4 933 640	5 243 916	2 604 365

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

SLOX

ID : 007-200071405-20210323-2021_44-DE

Fonds de roulement et résultat prévisionnel :

	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	6 646 636	5 086 170	3 780 406	1 570 000	1 730 000
Résultat de l'exercice	-1 560 466	-1 305 763	-2 210 406	160 000	160 000
Fonds de roulement en fin d'exercice	5 086 170	3 780 406	1 570 000	1 730 000	1 890 000

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière importante afin de garder des marges de manœuvre permettant à minima le financement d'un mois de charges de personnels et le remboursement de l'annuité de l'emprunt. Un résultat positif l'augmentera permettant de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Ratios:

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio 1	1 204	1 164	1 128	1 304	1 287	1 293	1 300	1 306
Ratio 2	687	707	697	625	635	634	640	647
Ratio 3	1 224	1 246	1 271	1 336	1 336	1 332	1 350	1 357
Ratio 4	39	32	158	272	185	295	205	89
Ratio 5	221	333	343	332	309	337	343	337
Ratio 6	28	27	26	26	26	25	25	24
Ratio 7	16,24%	16,78%	16,88%	16,94%	17,39%	17,66%	17,92%	18,18%
Ratio 9	99,41%	94,53%	90,15%	99,34%	98,04%	98,80%	98,18%	98,35%
Ratio 10	3,15%	2,60%	12,40%	20,33%	13,83%	22,15%	15,16%	6,55%
Ratio 11	18,04%	25,87%	26,92%	24,86%	23,16%	25,27%	25,43%	24,86%

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

V- BUDGETS ANNEXES

► BUDGET ANNEXE DU SPANC

Participation du Budget principal au budget annexe projeté pour l'année 2021 d'environ 50 000€.

► BUDGET ANNEXE ZA LES RAMIÈRES (CRUAS)

Pas d'aménagements prévus en 2021.

Recettes de vente de terrain attendues dans le cadre d'une cession à EDF.

► BUDGET ANNEXE ZA LA CHEVRIÈRE (MEYSSE)

Finalisation des travaux d'aménagements prévus en 2021 de deux accès à partir de la RD 86 pour un montant prévisionnel de 125 K€ et projet de cession de l'emprise à un aménageur privé.

► BUDGET ANNEXE ZA RHÔNE HELVIE (LE TEIL)

Pas de dépenses prévues, tous les aménagements sont réalisés.

Reste deux terrains à vendre (2821m² au total) pour une recette de 56 420 euros . Terrains occupés en 2021 par accueil écoles suite séisme.

BUDGET ANNEXE ZA DRAHY (MEYSSE)

Finalisation des travaux sur l'année 2021 (56 K€), perception des subventions mobilisées (149 500€), vente de terrain (31 740€)..

Remboursement de l'emprunt à hauteur de 378 640€ sur l'année 2020 et prévision de remboursement à hauteur de 73 000 € sur l'année 2021 (extinction de l'emprunt relais en 2020).

Rappel : Emprunt de 700K€ contracté en 2018 pour une durée de 10 ans dans l'attente de la commercialisation des 3 ha de terrains aménagés.